

REUNION DU 30 MARS 2021

Présents : M. de Vallavieille, Mme Plaisance, M. Lesseline, M. Jamet, Mme Rolland, M. Dubourg, Mme Lepetit, M. Jamet, M. Despres. Mme Cardine, M. Leconte.

Absences excusées : Mme Postel, M. Férey et M. Vasche.

Le Compte rendu de la réunion du 16 mars 2021 est accepté.

I. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2020 ET BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget assainissement de 2020 se solde en dépenses de fonctionnement par un montant de 31 776,59€ et 40 245,89€ en recettes, ce qui permet de dégager un excédent de 8 469,30€. Cette somme s'ajoute au report antérieur de 9 718,08€ pour obtenir un résultat de clôture au 31/12/2020 de 18 187,38€.

En investissement, les dépenses ainsi que les recettes ont un total de 36 834,57€ pour l'année 2020.

Le budget primitif 2021 a été voté en fonctionnement pour 52 458,23€ et en investissement pour 37 509,43€.

Mme Plaisance a fait procéder aux votes du CA 2020 et M. le Maire celui du budget primitif 2021 qui ont été validés à l'unanimité.

II. RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les propriétaires d'une maison située rue des Manneville demande à être raccordée au réseau d'assainissement collectif.

Les normes réglementaires pour effectuer des travaux de raccordement ont changées. Nous avons reçu deux devis pour les travaux de ce raccordement : un de la SAUR à 45 495€ et un autre de l'entreprise Duval de 15 528€. Nous nous étonnons de l'écart tarifaire et souhaitons demander à la SAUR pourquoi une telle différence de prix. Nous leur demanderons également la possibilité de se raccorder au réseau existant, rue de la petite Galie.

Nous reportons notre décision au prochain conseil afin d'obtenir toutes les réponses à nos questions.

III. PERSONNEL COMMUNAL

Le tableau des effectifs d'une collectivité doit être mis à jour régulièrement en fonction des vacances de poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le tableau des emplois suivants à la date du 15 avril 2021 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Titulaire ou contractuel	Poste vacant ou occupé
<u>Filière Administrative :</u>					
Rédacteur principal de 1ère Classe	B	1	1 poste à 35h00	Titulaire	Occupé
Rédacteur principal de 2ème Classe	B	1	1 poste à 35h00	Titulaire	Occupé

<u>Filière Technique :</u>					
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	2	2 postes à 35h00	Titulaire	Occupés
Adjoint technique territorial	C	4	1 poste à 35h00 1 poste à 18h30 1 poste à 17h00 1 poste à 10h00	Contractuel Contractuel Contractuel Titulaire	Occupés
<u>Filière Sociale :</u>					
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1 poste à 21h45	Contractuel	Occupé
<u>Filière Culturelle :</u>					
Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1 poste à 35h00	Titulaire	Occupé
Adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe	C	2	2 postes à 35h00	Titulaire	Occupés
Adjoint territorial du patrimoine	C	3	3 postes à 35h00	Titulaire	2 occupés 1 vacant
<u>Filière Animation :</u>					
Adjoint territorial d'animation	C	2	1 poste à 14h00 1 poste à 6h15	Contractuel Contractuel	Occupé Occupé

IV. TOUR DE LA MANCHE

Le Tour de la Manche se disputera du 27 au 30 mai 2021. L'an dernier, la course avait été annulée en raison de la Covid-19. Le 29 mai, l'étape prévoit un départ d'Utah Beach pour une arrivée à Saint-Martin-des-Champs (169,7 km). Les organisateurs sollicitent une subvention de 2 000,00€.

Le conseil municipal, considérant la situation financière dans laquelle se trouve la commune suite à la crise sanitaire, refuse d'octroyer un soutien financier mais accepte d'apporter un soutien logistique : aide des bénévoles pour sécuriser les accès des routes empruntées par les coureurs et mise à disposition de la salle.

V. MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES

Un nouveau bail pour la location de la Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.) doit être établi au nom de l'association « Les P'tits Mouss' ».

Le loyer, actuellement de 400€, subira chaque année une indexation adaptée aux variations d'un indice officiel.

Afin d'éviter de payer en une seule fois, en fin d'année, les charges d'énergie, nous souhaitons proposer aux assistantes maternelles un échelonnement mensuel qui viendrait s'ajouter au prix du loyer.

VI. OPAH

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin met en place un dispositif d'amélioration de l'habitat allant jusqu'en septembre 2025. Il permet de bénéficier de subventions pour un projet de travaux. Les subventions sont octroyées sous condition de revenus.

La commune doit participer à hauteur de 2,5% à cette subvention et propose d'accorder une subvention annuelle maximale de 1500,00€ valable sur 5 ans pour l'ensemble des dossiers complets présentés.

VII. MUSEE

a) Nouveau moyen de paiement

Le conseil accorde au musée d'accepter les chèques Evasion 50 comme moyen de paiement lorsqu'un client se présente.

b) Baisse prix de vente des articles du 75^{ème}

Le conseil accorde à la boutique du musée de solder des produits, en stock, floqués « 75^{ème} » comme des parapluies de Cherbourg (149€->109€), des polos Dina Might (34,50€->29,50€), des sets de table (5€->3,50€), des foulards (12,50€->9,50€).

c) Décision devis de GB2A

Lors du dernier conseil municipal, nous avons choisi de nous laisser un délai de réflexion par rapport aux devis de 2160€ de frais de cabinet d'avocats et pourcentage de 2% sur la somme des aides reçues.

Nous avons tenté à plusieurs reprises de solliciter une aide financière auprès de nos parlementaires et des représentants des différentes collectivités territoriales entre autres, concernant notamment les salaires du personnel du musée qui reste entièrement à notre charge en cette période de fermeture. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse positive à nos demandes.

Nous décidons finalement d'accepter la proposition de Maître Stéphane JACQUET car nous pensons qu'il serait dommage de ne pas aller au bout de notre démarche surtout si la situation de fermeture administrative devait se prolonger.

VIII. PARTENARIATS COMPLEMENTAIRES SANTE

MUTUALIA et AXA nous proposent un partenariat pour informer les habitants des offres spécifiques pour bénéficier d'une complémentaire santé, plus particulièrement aux personnes âgées de + de 60 ans ainsi que les personnes ne bénéficiant pas de la couverture obligatoire d'un employeur.

Après discussions sur les engagements et les conditions de collaboration de la commune, la demande de partenariats est soumise au vote : 3 abstentions, 7 contre et 1 pour.

La demande est donc refusée.

IX. DEVIS RECHARGEMENT SABLE ET POSE DE GANIVELLES

Nous avons demandé un devis de l'entreprise Cuquemelle de la Haye-du-Puits pour les travaux de rechargement de sable avec pose de ganivelles sur la plage d'Utah Beach.

Le coût de ces travaux s'élève au total à 30 136€ HT.

Nous allons établir un dossier qui devrait nous permettre d'avoir une subvention à hauteur de 80% du montant des travaux. Nous accepterons ce devis sous condition de l'obtention de la subvention.

X. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune ne préempte pas sur l'achat d'une parcelle constructible, rue de la petite Galie.

XI. QUESTIONS DIVERSES

a) Location garage communal

Un garage situé près de l'atelier communal se trouve libre pour être loué. Une liste des personnes intéressées avait été établie, il y a longtemps. La mairie va recontacter ces personnes afin de savoir si elles sont toujours intéressées. Le loyer annuel s'élève à 183€.

b) Monument de la résistance

Nous avons obtenu l'accord pour l'emplacement d'un monument offert par des mécènes américains en hommage à la résistance, à l'entrée du bourg, route de Carentan, face à l'ancien haras. Les différents travaux (socle du monument, haie, mâts pour les drapeaux...) vont pouvoir commencer et seront effectués par les employés communaux.

Les trois containers vont être déplacés sur le parking du pôle de vie.

c) Etude proposition bac à marée

Une association, moyennant subvention, nous propose de mettre à notre disposition des « bacs à marée ». Nous déclinons cette offre.

Le nettoyage de la plage est effectué, de manière régulière, par l'ABEC mais aussi par des habitants de la commune, des promeneurs ou bien des estivants qui déposent à l'entrée des brèches leurs débris. Le personnel technique les ramasse lors de la collecte des poubelles sur le site d'Utah.

Nous craignons que l'implantation de bacs à marées suscite le dépôt de poubelles domestiques qui n'ont rien à voir avec les déchets rejetés par la mer et ramassés sur la plage.

Le problème n'est pas de fabriquer et mettre en place des « bacs à marée » car nous sommes pour cette démarche. Le problème c'est de trouver le bon système pour vider ces bacs pour que nos employés communaux ne se retrouvent pas à le faire manuellement.

Nous réviserons notre position lorsque cette solution sera trouvée.

d) Garderie

Dans le cadre des activités de la garderie, Mme Flaux a avancé l'achat de fournitures pour un montant de 71,73€. Le conseil donne son accord pour le remboursement de cette facture.

e) Cabinet d'orthophonie

Mme Vautrin, orthophoniste, exerçant au cabinet médical souhaite disposer des locaux auparavant occupés par les infirmières.

Nous acceptons ce changement contre un loyer mensuel de 160€ à partir du 1^{er} janvier 2022.

f) Commerces ambulants

Les courriers de réponse avec les dates et tarifs appliqués selon les demandes ont été envoyés aux commerçants ayant sollicité un emplacement. Nous attendons les réponses définitives.

La tarification dépend de la demande de chaque commerçant ainsi que la durée de l'emplacement :

- Emplacement annuel
 - o Sur le marché le jeudi matin : 5€ la demi-journée (5 heures maxi, de 8h à 13h), de janvier à décembre sauf juillet et août, possibilité d'emplacement à la journée de 8h à 18h pour 10€.
 - o A la soirée, de 18h00 à 21h00, 3€.
- Emplacement saisonnier (du 10 avril au 12 septembre)
 - o A la semaine (7 jours sur 7), de 10h à 19h, 35€ par semaine soit 770€ pour la période précitée

- A la soirée (1 soir par semaine), de 17h30 à 21h30 (4 heures maxi), 3€ par soirée soit 66€ pour la période autorisée

Planning des demandes acceptées à la soirée, de 17h30 à 21h30, au bourg, sur le parking de l'ancienne poste :

- Lundi : Mme Burnel, Galettes et crêpes
- Mardi : M. Blaizot, Les Pizzas du Père Wil'
- Mercredi : M. Skinner, Fish and chips et plats du monde
- *Jeudi : Mimi Pizza, déjà présent à l'année*

Planning des demandes acceptées à la semaine, de 10h à 19h, sur le site d'Utah Beach, en face l'école de Voile :

- Du lundi au dimanche :
 - Mme Despres, vente d'huitres,
 - Mmes Barbey et Pigaiani, food truck, vente d'hamburgers, frites

Nous avons sollicité Mme Mauger, « Les délices d'Antain », qui n'a pas encore répondu.

En raison des nouvelles mesures gouvernementales, notamment les horaires du « couvre-feu », les horaires pourront être modulables afin d'aider les commerçants à pouvoir vendre leurs produits.

Une convention d'emplacement de commerces ambulants entre la commune et chaque commerçant est en cours de rédaction.

Nous restons ouverts à d'autres demandes.

g) Ecole

Aucune fermeture de classe n'est prévue pour la prochaine rentrée scolaire. Les effectifs se maintiennent mais nous devons rester vigilants pour les années à venir.

Le réseau d'éducation prioritaire, dont nous faisons partie, est amené à disparaître.

On parle maintenant de Territoires Educatifs Ruraux (T.E.R.). L'école est située dans le T.E.R. Centre Nord.

L'école sollicite la possibilité d'utiliser le terrain de foot pour l'organisation de son cross annuel, comme l'année dernière. Le conseil accède à cette demande.

h) Rapport sur l'assainissement collectif

Les conseillers se voient remettre la feuille d'information sur l'assainissement collectif, afin d'en prendre connaissance et en reparler à la prochaine réunion.